

Day	Min	Max	Pluie (mm)
MER 31	13	8	8
JEU 01	14	0	0
VEN 02	14	2	2
SAM 03	14	1	1
DIM 04	16	2	2
LUN 05	16	2	2

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Flavescence dorée**
- **Cicadelles vertes**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La floraison est enclenchée dans la majorité des situations. Les parcelles les plus précoces de Gamay et Chardonnay sont au stade "mi-floraison" à "fin floraison" et les parcelles les plus tardives de Mauzac, Syrah, Fer Servadou et Cabernet sont encore au stade "boutons floraux séparés".

"mi-floraison" Gamay (Ph CA81).



DONNEES METEOROLOGIQUES

Les cumuls de pluie de la semaine dernière varient entre 0 à plus de 30 mm. Les pluies orageuses de ce week-end ont été très hétérogènes. Le 29 mai, un épisode de grêle a été signalé sur le secteur des coteaux de Gaillac (Laborie) et le secteur de Castelnaud de Montmiral. Sur les parcelles les plus impactées les dégâts peuvent atteindre jusqu'à 50 à 70%. La grêle aurait aussi touché d'autres secteurs (Cunac, Saintes cécile du cayrou, Cadalen...), avec peu d'incidence sur le vignoble. Pour la semaine en cours, le temps devrait rester instable, les perturbations orageuses devraient se succéder.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Quelques nouvelles taches sur feuilles sont observées dans les témoins non traités. Au vignoble, il y a peu d'évolution, cette semaine.

Analyse de risque:

Le stade "nouaison" est en approche, il marque la période de sensibilité maximale des grappes. Les contaminations de mai sont en incubation, de nouveaux symptômes peuvent apparaître sur vos parcelles. Sur les parcelles déjà impactées, un risque de repiquages existe avec les brouillards et/ou rosées matinales.

Des orages sont prévus, des contaminations sont possibles pour chaque pluie.

Préconisations

Des orages sont annoncés, des contaminations sont possibles. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies. Soyez couverts.

Famille des Qiol : recommandation 1 application+1 supplémentaire.

* *Enervin, Privest, amétoctradine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR***

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base de strobilurines:

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (biocontrôle).

A retenir

Des orages sont annoncés, soyez couverts. Attention aux repiquages sur les parcelles déjà impactées.



Black-rot récent sur feuille, témoin non traité de Peyrole (Ph : CA81).

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Dans les témoins non traités, les symptômes sur feuilles et sur grappes ont progressé. Au vignoble, des sorties de symptômes ont été observées la semaine dernière, la situation semble se stabiliser cette semaine.

Modélisation :

Des contaminations épidémiques ont été modélisées au cours des pluies du 28 mai sur les secteurs de Cadalen et Cunac et le 29 mai sur les secteurs les plus arrosés de Gaillac et Castelnau de Montmiral. Sur les secteurs moins arrosés, aucune contamination n'a été modélisée. Les symptômes issus des différents épisodes contaminants du mois de mai sont en train de s'extérioriser.

Une pluie de 4 mm suffirait pour engendrer des contaminations épidémiques sur les secteurs de Cadalen et Cunac et sur les secteurs les plus arrosés. Ailleurs, seules des contaminations pré-épidémiques sont modélisées avec un cumul d'environ 25mm.



Mildiou sur inflorescence
30/05/2023. (Ph : CA81)

Préconisations

Les conditions orageuses devraient persister. Des contaminations épidémiques sont possibles dès 4mm. Intervenez avant la pluie si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage. Restez couverts.

Attention aux repiquages en présence de symptômes.**Produits de contact:**

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre
3,75kg/ha (5 applications maximum)
* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc,
2kg/ha (3 applications max)
* Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre,
2,8L/ha (2 applications max)

Produits pénétrants:

* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame -
zn, 2,5kg/ha (2 applications max). **Attention ne pas confondre Enervin et Enervin active.**
* Ampexio, zoxamide/mandipropamid, 0,5L/ha
(1 application max)
* Idaho, zoxamide/cymoxanil, 0,45L/ha (2 applications max)

Produits systémiques:

* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)
* Profiler, fosétyl/fluopicolide, 3kg/ha (1 application max)
* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**
* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

Utilisation en pack:

* Zorvec Zelavin, oxathiapiproline, 0,4L/ha (2 applications max)

Données optidose : 50% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Des orages sont annoncés, soyez couverts. Attention à la forte sensibilité des grappes à la floraison.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Il n'y a pas d'évolution cette semaine. Des symptômes sur feuilles et sur grappes ont été observés dans un témoin non traité et sur une grappe sur une parcelle à historique.

Analyse de risque:

La floraison est la période de sensibilité maximum des grappes. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".

Oïdium sur feuille
(Ph: Vivalie)



Préconisations

La floraison est la période de sensibilité maximum des grappes, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Spécialités à base de benzophénone.

* Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**
* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'amidoxime

* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines

* Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : Aucune capture n'est signalée cette semaine. Les premiers glomérules ont été observés.

Glomérules, visibles au stade "floraison" (Ph: CA81)

**Analyse de risque**

La floraison est enclenchée sur la majorité des parcelles. Prévoir un dénombrement des glomérules, il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager sur la première génération. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Faire des comptages au moment de la floraison.

FLAVESCENCE DORÉE

Analyse de risque

Observations

Des larves au stade L1 et L2 sont présentes sur le vignoble.

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 devra être réalisé entre le 3 et 12 juin.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

* Judoka gold, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)
* Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m

* Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)

* Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)



Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

Attention: épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

T1 du 3 au 12 juin.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Les populations progressent lentement, quelques rares larves peuvent être observées sur les parcelles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour, les populations sont très faibles, le risque est donc nul.



Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment.

Larves de cicadelle verte (Ph: VINOVALIE)

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

La biodiversité, alliée du viticulteur.

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants: faune, flore, micro-organismes et les milieux dans lesquels ils vivent. Tous ces éléments, en interrelation, contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes. La biodiversité, est aussi en lien avec la diversité des paysages, créant des habitats variés pour de nombreuses espèces, contribuant au cadre de vie et à l'image du vignoble. Afin de favoriser la biodiversité, il est important de préserver et de développer les aménagements pouvant servir de refuge et de nourriture : les haies existantes ou créées, les surfaces enherbées naturellement ou semées, les inter-rangs enherbés ou semés avec des couverts. Mais aussi les murets et les petites constructions pouvant servir d'abri à de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, petits mammifères, reptiles...).

Les auxiliaires; la biodiversité à préserver dans le vignoble:

Les auxiliaires jouent un rôle capital dans une démarche de lutte raisonnée. Les auxiliaires sont principalement des invertébrés (insectes, acariens, araignés, nématodes), mais les oiseaux et les chauves-souris sont également des prédateurs d'insectes très efficaces. En viticulture, les typhlodromes (acariens prédateurs), suffisent à maintenir les araignées rouges et jaunes sous leur seuil de nuisibilité.

Quelques exemples de la consommation journalière de la faune auxiliaire:

- une chauve-souris : 3 000 insectes.
- un couple de mésanges bleues et sa nichée : 500 insectes.
- une larve de coccinelle : 60 pucerons.
- Une larve de syrphé : 70 pucerons.

Les auxiliaires du vignoble et leurs cibles

QUOI ?	OÙ ?	QUOI ?	OÙ ?
<p>TYPHLODROMES OU PHYTOSEIDES</p> <p>Ils se cachent près des nervures pour avoir de l'ombre. Corps jaune translucide en forme de poire.</p> <p>Ravageurs cibles : Les acariens</p> 		<p>COCCINELLES</p> <p>Ponte dès le réchauffement des températures. - Plusieurs centaines d'œufs pondus par femelle et par semaine. - Migration sur de grandes distances possible.</p> <p>Ravageurs cibles : Grandes dévoreuses de pucerons, chenilles, psylles, acariens et thrips.</p> 	
<p>CHRYSOPE</p> <p>Adultes (1 à 1,5 cm) de couleur vert clair, avec de grandes ailes transparentes. - Oeufs de forme elliptique et de 1 mm de long, fixés à l'extrémité d'un pédoncule sur la face inférieure des feuilles. - Larves « crocodile » (7-8 mm), vert-brun avec parfois des stries longitudinales brun-rouge.</p> <p>Ravageurs cibles : Prédation surtout faite par les larves. Elles s'attaquent aux œufs, larves et adultes de divers insectes et acariens.</p>   		<p>ARAIGNÉES</p> <p>Tailles et couleurs diverses. Capturent leurs proies à l'affût dans des toiles ou à la course.</p> <p>Ravageurs cibles : Elles s'attaquent aux larves et adultes de petits insectes et aux chenilles de papillons.</p>  	
<p>PARASITOÏDES (TRICHOGRAMMES, ETC)</p> <p>Petites guêpes de 0.3 mm. - Couleur généralement claire, de jaune pâle à rouge-brun. - Ailes frangées de longues soies.</p> <p>Ravageurs cibles : - Parasitent les cochenilles, les larves de vers de grappes et des cicadelles (principal ennemi de la cicadelle verte), en déposant leurs œufs dans les insectes cibles.</p>  		<p>PUNAISES PRÉDATRICES</p> <p>Mesurent de 2 à 5 mm.</p> <p>Ravageurs cibles : - Mangent les pucerons, chenilles, œufs d'insectes et d'acariens. - Peuvent se contenter de nourriture végétale en cas de disette.</p> 	
<p>FORFICULE</p> <p>Ravageurs cibles : Mange les œufs et larves d'insectes.</p> 		MACROFAUNE	
<p>STAPHYLIN CARABE</p> <p>Ravageurs cibles : Ils s'attaquent aux escargots, aux larves et adultes de petits insectes et aux chenilles de papillons.</p> 		<p>PASSEREAUX</p> <p>Moineau, Rouge-gorge, Mésange, Pinson, Chardonneret...</p> <p>Ravageurs cibles : Mangent des chenilles et papillons.</p> 	Environnement parcellaire
<p>CHIROPTERES</p> <p>Chauves-souris.</p> <p>Ravageurs cibles : Mangent des papillons notamment nocturnes.</p> 			

Source: "Guide de l'observateur" Chambre d'Agriculture de la Gironde

DIVERS

Dégâts de grêle: Le 29 mai, un épisode de grêle a impacté le secteur des coteaux de Gaillac (Laurie). Ponctuellement, les dégâts peuvent être importants. La grêle aurait aussi touché les secteurs de Cunac, Sainte Cécile du Cayrou et Cadalen..., sans faire de dégâts.



Impacts de grêle,
29/05/2023 (Ph: CA81).



Méligèthes: cet insecte est présent sur les inflorescences, il est sans danger pour la vigne.

Méligèthes sur
inflorescence
(Ph: CA 81).

**Carences:**

Les symptômes de carence en potasse, sont plus présents sur le vignoble.



Carence en potasse
sur Gamay
(Ph: Vivalie).

Attention aux délais de ré-entrée (DRE): La période du relevage est en cours sur les parcelles. Soyez vigilants, le délai de ré-entrée peut varier de 6 à 48 heures selon les produits.

Prochain bulletin le 6 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél. : 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie-Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

